Informations pratiques : plans et composition des chalets, mobilier, conseils.

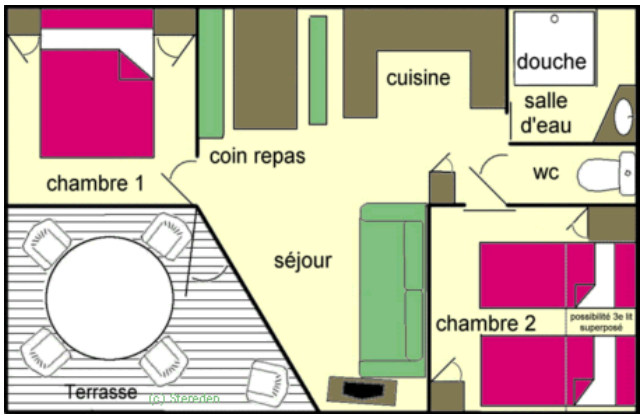

plan d'un chalet ordinaire - 7,30 x 5 m ;
Deux chambres ; capacité maximale : 4 ou 5 personnes.
possibilité lit superposé et/ou lit bébé dans chambre 2.

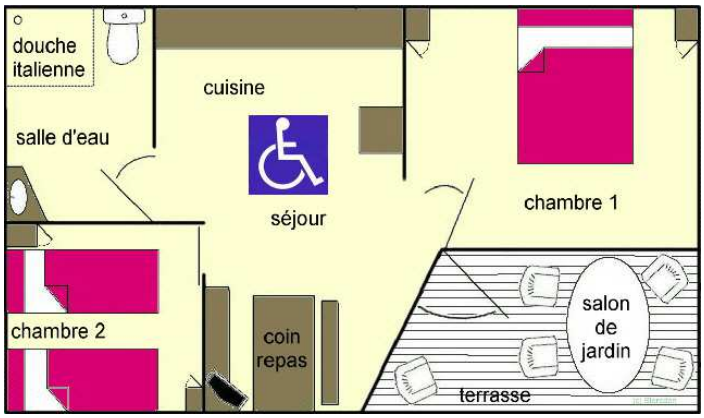

plan d'un chalet PMR (adapté aux personnes à mobilité réduite) - 8,40 x 5 m.
Deux chambres dont une très grande, salle d'eau avec douche italienne.
Capacité maximale : 4 ou 5 personnes.

Equipement et inventaire :

- Plaques de cuisson électriques
- Réfrigérateur
- Micro-ondes - grill
- **Lave-vaisselle**
- Cafetière électrique

- **Télé** écran plat (TNT)
- 1 lit / 2 personnes
- 2 lits / 1 personne + possibilité 1 lit superposé
- Possibilité lit bébé en remplacement d'un lit ordinaire
- **Couettes et housses de couettes**

- Assiettes plates (6)
- Assiettes creuses (6)
- Assiettes à dessert (6)
- Tasses (6)
- Sous-tasses (6)
- Bols (6)
- Verres eau (6)
- Verres vin (6)
- Verres orangeade
- Fourchettes (12)
- Couteau bout rond (6)
- Couteaux à steak (6)
- Ensemble 3 couteaux
- Cuillères grandes (12)
- Cuillères café (12)
- Coquetiers (6)
- Carafe
- Passoire thé inox
- Ouvre-boîte
- Tire-bouchons
- Râpe fromage
- Clé à sardines
- Louche
- Ecumoire
- Fourchette à sauce
- Cuillère à sauce
- Saladier
- Eplucheur
- Spatule bois
- Plat rond inox
- Plat long inox
- Couverts à salade
- Couteau à huîtres
- Pics bigorneaux
- Casse-noix
- Plat faïence blanc
- Casserole 16 cm
- Casserole 18 cm
- Faitout 24 cm
- Poêle téflon 28 cm
- Couvercle à casserole
- Plateau
- Théière inox
- Planche à découper
- Range-couverts
- Cuvette
- Passoire inox
- Essoreuse salade
- Beurrier
- Boite hermétique
- Verre mesureur
- Corbeille à pain
- Dessous de plat
- Séchoir à linge.

Infos pratiques :

- Fourniture du linge (pack draps & serviettes de toilette) : location possible (sur réservation de préférence) ; sinon, prévoyez vos DRAPS et TAIES d'oreillers (les lits doubles font 140 x 190 cm, les lits simples 80 x 190 cm). Sont toujours fournis : les oreillers ainsi les couettes avec leurs housses. Si vous apportez des sacs de couchages, prévoyez impérativement taies d'oreillers et draps housses.
- Prévoyez éventuellement :
  - Maillots et bonnets de bain pour profiter des bienfaits de la mer : toute l'année, le Forum de la Mer – situé à 3 minutes du Village - vous accueille dans sa piscine détente à l'eau de mer, chauffée et couverte, avec bains massants, spa, etc.
  - Liquide vaisselle et quelques pastilles lave-vaisselle, éponge vaisselle, papier toilette, quelques sacs poubelle 20 litres ;
  - Sèche-cheveux (non fournis) ; grill-pain sur demande à l'accueil ;
  - S'il y a un animal : un plaid de protection (pour le ménage de fin de séjour : aspirateurs à disposition dans la laverie).
- Pour vos courses : les commerçants du bourg Pleumeur-Bodou sont à votre disposition : Carrefour Market, boulangeries, boucherie-charcuterie, etc., ouverts jusque 19h15 en semaine, et le dimanche matin). Grandes surfaces à proximité : Super U à Trégastel, Intermarché à Trébeurden.

« Stereden » : Mode d'emploi

A votre arrivée. Nous faisons tout notre possible pour que le chalet soit parfaitement propre à votre arrivée, qu'il corresponde à ce que vous désiriez (nombre de couchages, etc.), et que le mobilier et les équipements soient opérationnels. Si malgré notre vigilance vous constatez quelque anomalie, faites nous en part le plus simplement du monde.

Véhicules. Ils doivent impérativement être stationnés sur le parking ; **aucun véhicule ne doit entrer sur le terrain** : la sécurité et la tranquillité du site dépendent beaucoup de son caractère piétonnier. **Des charriots sont à votre disposition pour transporter les bagages**. Seules les personnes handicapées pourront approcher temporairement leur véhicule du chalet pour décharger / recharger leurs bagages uniquement.

Activités. Nous vous renseignons avec plaisir sur les nombreuses activités de la région et disposons des guides et cartes locales. L'office de Tourisme de Pleumeur-Bodou est à votre disposition sur place pour plus de précisions. Sur le site, vous pourrez vous adonner au volley-ball, au badminton, au ping-pong, aux boules (jeux de pétanques et, pour les petits, boules plastiques) ; le toboggan est exclusivement réservé aux moins de 6 ans. Des jeux sont prêtés à l'accueil.

Barbecues. Des **espaces barbecues** vous permettent de réaliser vos grillades en toute sécurité. Du charbon de bois, des allumettes et des allume-feux sont en vente à l'accueil.

Entretien. Nous sommes amenés à réaliser des travaux d'entretien, notamment en ce qui concerne les espaces verts. La tonte des pelouses peut se faire, certains après-midis en fonction des conditions météorologiques. Nous vous remercions par avance de votre compréhension si elle devait perturber votre tranquillité.

Laverie. lave-linge et sèche linge disponibles 24h/24. Jetons (3€) et lessive (0,50€) en vente à l'accueil. Tables à repasser et fers disponibles dans la laverie.

Commande de pain et viennoiseries (l'été). Une feuille de commande de pains et viennoiseries est affichée chaque jour sur le panneau d'affichage situé devant l'accueil. Inscrivez-y **avant 20 heures** votre commande, que vous pourrez venir chercher le lendemain matin à partir de 8h30 à l'accueil. A l'accueil également : vente de boissons fraîches et glaces.

Règlement intérieur : Le règlement intérieur est affiché dans son intégralité à l'accueil. Il stipule notamment que le silence doit être total à partir de 23 heures.

Animaux (voir art. 5 des conditions de location). Nous sommes l'un des derniers villages à accepter les animaux, mais cette tolérance pourra être remise en cause si des problèmes apparaissaient. Nos amis les animaux doivent impérativement avoir leur carnet de santé et de vaccination à jour. Dans le village**, les chiens doivent être calmes, propres et attachés.** Leurs besoins doivent être faits en dehors du village. **Aucun chien ne doit divaguer dans le village.**

A votre départ. Les chalets doivent être propres et libérés pour 10 heures : le mobilier doit être propre et rangé ; nous insistons particulièrement sur la propreté des sanitaires, de la douche et de la cuisine ; le réfrigérateur doit être vidé, propre et laissé en marche. **Aspirateurs disponibles dans la laverie ;** produits d'entretien disponibles à l'accueil.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. DISPOSITIONS GENERALES
Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintient dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du gérant.

2. PAIEMENT
La réservation est effective lorsque le locataire a retourné un exemplaire du présent contrat accompagné de l'acompte (env. 30% du séjour) avant le délai courant indiqué page 1.
Le solde de la location est à verser le jour de l'arrivée.
Si le locataire retarde son arrivée, il en informe au préalable le gérant et lui fait parvenir le solde du loyer pour la date du début de la location initialement prévue.

2. DEPOT DE GARANTIE (OU CAUTION)
Le montant du dépôt de garantie est fixé à 200 €, il devra être versé à la prise de la location du chalet, et ceci pour répondre à la perte ou aux dégâts qui pourrait être causés aux objets, mobilier ou autres.
Il sera restitué au locataire sous huitaine après le départ, déduction faite des frais de remise en état et ménage (taux horaire main d'œuvre de 46€), ainsi que des dépenses occasionnées par les dommages causés par le locataire du chalet, bâtiment d'accueil, ou tous autres éléments intégrés au village.
Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le locataire s'engage à parfaire cette somme sur justificatifs.
Ce cautionnement ne constitue nullement une participation au paiement du loyer.

3. UTILISATION DES LIEUX
Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qui en est faite et le maintiendra en état de servir.
Le locataire jouira des lieux d'une manière paisible et en fera bon usage. A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. Il est formellement **interdit de fumer à l'intérieur des chalets** (aucune odeur de tabac ne sera tolérée).
La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du gérant. La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat.
Les locaux loués sont à l'usage d'habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit, voire à caractère complémentaire ou occasionnel de l'habitation (maximum 9 mois).
L'installation de tente est soumise à l'accord du gérant ; elle est admise uniquement pour les enfants dont les parents ont pris possession d'un chalet, dans la limite de la capacité d'accueil indiquée.
Les chalets étant équipés d'un chauffage, le branchement d'un chauffage supplémentaire est formellement interdit : l'installation électrique n'est pas prévue à cet effet.
Le locataire s'oblige à maintenir en parfait état de propreté et de fonctionnement les installations sanitaires, électriques et équipements. Toute réparation rendue nécessaire par la négligence ou une mauvaise utilisation sera à la charge du locataire.
En règle générale, le locataire quitte les lieux à l'heure prévue au contrat ou à l'heure convenant au gérant, après état des lieux. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait à l'entrée dans les lieux.
Enfants : les enfants sont sous la responsabilité entière et unique de leurs parents ou représentants, qui doivent assurer leur surveillance.
Visites : les personnes que vous pouvez accueillir en journée sur le village sont sous votre responsabilité et doivent se conformer au règlement intérieur ; elles ne peuvent en aucun cas séjourner dans le village ni aux abords (pas de camping-car parasite), ou utiliser les douches et autres équipements. Le nombre de personnes prenant des repas dans le chalet ne peut excéder celui correspondant à la capacité maximale indiquée pour le chalet. Enfin, en période d'affluence, le stationnement sur le parking est exclusivement réservé aux résidents du village (un stationnement par chalet).

4. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE
L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits en début et en fin de séjour par le gérant, ou son mandataire et le locataire. En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire à l'arrivée le locataire disposera de 24H pour le vérifier et signaler au gérant les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme étant exempts de dommage à l'entrée du locataire.
En cas de non-réalisation d'état des lieux au départ autre que celle prévue au contrat ou incompatible avec l'emploi du temps, le gérant effectuera l'état des lieux à l'heure prévue, et renverra la caution dans les quinze jours suivant le départ, en l'absence de délégation et sous réserve de bonne remise en état des lieux.
En ce qui concerne des dégradations dûment constatées, elles feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie dont le montant sera déterminé par accord amiable entre le propriétaire et le locataire (voir article 2). En cas de litige, un devis pourra être effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le locataire avant son départ ou à défaut par le gérant. Dans ce cas, le dépôt de garantie sera restitué au locataire par courrier sous deux mois, déduction faite du montant des travaux estimés par le devis.

5. ANIMAL DOMESTIQUE
Il est admis un **petit animal domestique** (-15 kg) par chalet sous conditions de tenue (en laisse et ne pas aboyer), de propreté, et que les vaccinations soient à jour (carnet de vaccination à apporter). Pas de chiens d'attaque ou de défense (cat. 1&2). Sur le site, les chiens doivent impérativement être **tenus en laisse**, et leurs déjections doivent être ramassées. Enfin, le locataire s'engage à rendre le chalet exempt de traces de l'animal (poils, traces sur les vitres, etc.).

6. CONDITIONS DE RESILIATION
En cas de risque d'empêchement, nous proposons une assurance annulation qui couvrira ses frais en cas d'annulation.
Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée.
En cas d'annulation de la part du locataire avant l'entrée en jouissance, le séjour reste dû dans son intégralité : **l'acompte reste acquis au propriétaire et le preneur s'engage à régler le solde restant dû** à la date prévue pour l'arrivée, exception faite si l'annulation est signalée au propriétaire au moins un mois avant la date de début de la location et intervient pour l'une des raisons suivantes :
- en cas de décès, maladie ou accident, hospitalisation du preneur ou d'un parent au 1er degré.
- pour raisons professionnelles (sauf dans le cas où la réservation aurait été effectuée avant l'obtention des dates de vacances).

Si le preneur ne s'est pas présenté le jour mentionné dans le contrat et passé un délai de 24h :
- le séjour reste dû dans son intégralité, le preneur s'engage à le régler sous huit jours.
- le gérant peut disposer de la location.

7. INTERRUPTION DU SEJOUR
En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement.

8. ASSURANCE
Le locataire étant tenu d'assurer le logement qui lui est loué, il est généralement couvert par sa propre assurance habitation (qui prévoit dans la plupart des cas une extension villégiature) ; sinon, il doit solliciter auprès de son assurance l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de clause « villégiature ».

9. LITIGES OU RECLAMATIONS
Seul le gérant est habilité pour favoriser le règlement des litiges.
En cas de désaccord, seul le tribunal de Saint-Brieuc est compétent dans ce domaine.